

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 NOVEMBRE 2024 A 19H
SALLE COMMUNE A LA MAIRIE DE COURMANGOUX - 01370

L'an deux mille vingt-quatre à 19 h 00 le huit du mois de novembre, le conseil municipal de la Commune de COURMANGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MORNAY Mireille, Maire.

Dates de convocation et d'affichage : 31 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de procuration : 2

Membres présents : 9

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Laurent DONGUY – Alain VARVAT – Sébastien RIONDY – Thierry PARMENTIER – Rachel GUYON – Thierry DUFOUR – Cécile CHOSSAT

Membres excusés 3 : Sùnniva BOURSIER, VOGRIG a donné procuration à Sébastien CHORRIER-COLLET, Christophe KLINGER a donné procuration à Mireille MORNAY

Membres Absents :

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien CHORRIER-COLLET

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2024
2. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les dépenses de Grand Bourg Agglomération
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
4. Compte financier unique au 1^{er} janvier 2025
5. Achat de 2 parcelles au Mont Myon
6. Voie douce
7. Révision avec examen conjoint du PLU
8. Aire de jeux à Roissiat
9. Décisions modificatives du budget (voirie et extincteurs)
10. Informations et questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIB 2411 0839 Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes (CRC AURA) sur les comptes de GBA

Mme le Maire explique que tous les conseils municipaux de GBA doivent prendre acte du rapport de la chambre régionale des comptes qui a été initié en 2023. Une enquête régionale sur les dépenses de communication des collectivités publiques dont l'objectif est de mieux comprendre leur activité de communication externe et les dépenses afférentes. Cette enquête a concerné treize institutions sur le territoire régional. C'est dans ce cadre précis qu'a eu lieu ce contrôle de Grand Bourg Agglomération (GBA) entre juillet 2023 et juillet 2024, date de la réception du rapport d'observations définitives.

Ledit rapport issu de ce contrôle porte sur :

- L'organisation et le fonctionnement de la direction de la communication ;
- Le recensement des vecteurs de communication ;
- Les principales opérations de communication ;
- La commande publique relative aux dépenses de communication ;
- Les dépenses de communication.

L'article L.243-8 du code des juridictions financières prévoit que « Le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat. »

Le conseil communautaire ayant eu communication dudit rapport lors de sa séance du lundi 7 octobre 2024, les maires peuvent désormais le présenter à leur assemblée délibérante.

Il faut retenir de ce rapport quatre recommandations de la juridiction à l'attention de l'ordonnateur :

Recommandation n°1 : Formaliser la stratégie de communication et présenter celle-ci, pour information, à l'assemblée délibérante. L'ordonnateur a pris acte de cette recommandation et examinera les conditions de son examen en bureau communautaire.

Recommandation n°2 : Mettre fin aux attributions de directeur de la communication confiées au directeur de cabinet et au rattachement de services administratifs au cabinet. Depuis 2023, la fonction de directeur de la communication était exercée par le directeur du cabinet du Président, à l'instar de ce qui se pratiquait dans de nombreuses collectivités, permettant ainsi à Grand Bourg Agglomération de réaliser environ 65 000 € d'économies.

La chambre ayant confirmé cette recommandation, il y a lieu de scinder les missions et donc de créer à nouveau un poste. L'agglomération a satisfait à cette recommandation dès le mois de mars 2024.

Recommandation n°3 : Distinguer les conventions de subvention aux clubs sportifs des contrats de prestations, s'assurer que ceux-ci définissent avec précision les prestations prévues et veiller au respect des dispositions du code des sports. Une nouvelle procédure a été mise en place pour répondre à la recommandation de la chambre.

Recommandation n°4 : Mettre en place un outil permettant de définir des familles d'achats homogènes et de contrôler les règles de computation des seuils. Le travail de mise en place de la nomenclature, s'il ne relève pourtant pas d'une obligation légale, a été initié par Grand Bourg Agglomération.

On peut ajouter que la chambre n'a relevé aucune anomalie en termes de contenu de la communication, ni même en termes de consommation financière. Les dépenses de la communication relevées par la chambre sont restées stables durant la période de contrôle sans aucune dérive constatée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

PREND ACTE du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes de Grand Bourg Agglomération.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

M. Sébastien Chorrier-Collet présente aux conseillers le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) 2023 du Syndicat de Distribution d'Eau Potable Bresse Suran Revermont.

Adoption du compte financier unique (CFU)

Mme le Maire explique que la Direction Générale des Finances Publiques propose l'adoption, à partir du 1^{er} janvier 2025, du compte financier unique qui remplacera à la fois le compte administratif et le compte budgétaire.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre les comptes. Il simplifie donc les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

Une présentation a eu lieu le 10 octobre à Polliat en présence de la secrétaire de mairie et du Maire.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette adoption

DELIB 2411 0840 Achat de 2 parcelles au Mont Myon

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal en séance de septembre, l'avait chargé de contacter la propriétaire pour le prix de vente des parcelles B 35 et B40. Elle informe ainsi le conseil du prix d'achat convenu à 0,10 €/m².

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE cette proposition d'achat des parcelles B35 d'une surface de 7 ares 30 centiares et B40 d'une surface de 46 ares et 67 centiares. Surface totale 5 397 m².

ACCEPTE le prix de vente de 0.10 € le m², soit un prix total d'achat de 539.70 €

DIT qu'un acte administratif sera établi pour l'acquisition de ces parcelles

AUTORISE le 1er Adjoint à signer cet acte

AUTORISE Madame le Maire à effectuer cet acte et à passer les écritures comptables nécessaires au règlement de cet achat, ainsi que pour la gestion des immobilisations.

DELIB 2411 0841 Voie douce

Mme le Maire explique que l'agriculteur, exploitant les parcelles longeant la RD 52 où devait être réalisé la voie douce, n'est plus enclin à nous céder sa propre parcelle comme initialement convenu.

Sans cette portion de terrain, le tracé de la voie douce n'est plus continu. Il n'est pas concevable que les personnes qui l'emprunteraient soient obligées de passer sur la bande de roulement de la route départementale.

Mme le Maire propose de ce fait l'arrêt de ce projet.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

ACTE l'abandon de ce projet.

Révision du PLU avec examen conjoint

Un arrêté a été pris pour la procédure d'enquête publique sur la révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme à la mise en œuvre du projet de révision avec examen conjoint en vue de la suppression du pastillage des zones Ad et Nd qui ne sont plus légales à ce jour, de possibles changements de destinations des bâtiments, des extensions et annexes des bâtiments d'habitations existants et des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (stécal), pour une durée de 30 jours du 09/11/2024 au 09/12/2024.

Une rencontre a lieu demain 9 novembre 9h avec le Commissaire enquêteur, M. Patrick Ruffili, pour l'ouverture du registre d'enquête.

Le commissaire se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- Mardi 13 novembre de 15 heures à 18 heures
- Vendredi 22 et 29 novembre de 15 heures à 18 heures
- Samedi 30 novembre de 9 heures à 12 heures

DELIB 2411 0842 Aire de jeux à Roissiat

Cécile Chossat présente le travail fait par la commission avec l'aide de Bernard Pierrot.

Celle-ci a entériné le lieu à Roissiat le long de la RD52 à côté du monument aux morts. Il convient de faire chiffrer le projet pour obtenir d'autres subventions (le CD 01 nous ayant accordé 30 % sur le budget de 40 000€).

Il est convenu que la plantation d'arbres le long de la RD pourrait faire partie plus tard d'un projet de cheminement piéton au départ de la place de Roissiat, avec un passage piéton face au monument, et une continuité vers l'impasse de Vaugiserie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de lancer la consultation (demandes de devis) pour les agrès

DECIDE de solliciter l'aide de GBA, service Voirie pour la partie terrassement/cheminements, ou le cas échéant de recourir à un maître d'œuvre

SOLLICITE une aide financière au titre du PET2 de GBA

DELIB 2411 0843 Décision modificative n°1 du budget principal voirie 2024

Mme le Maire expose que certains travaux de voirie doivent être réglés en investissement alors qu'ils ont été budgétés en fonctionnement. Par ailleurs, il convient de rajouter les frais des travaux du mur de Veillant.

Voici la décision modificative proposée :

Investissement dépense OP Voirie 2024 : OP 312 Compte 2151 :	+ 88 600.00 €
OP Voie douce : OP 309 Compte 2152 :	- 50 000.00 €
OP Défense incendie : OP 286 Compte 2156 :	- 38 600.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE cette décision modificative du budget

AUTORISE Madame le Maire à passer les écritures correspondantes

DELIB 2411 0844 Décision modificative n°2 du budget principal extincteurs 2024

Madame le Maire expose qu'il a fallu changer 8 extincteurs cette année. Ce changement n'a pas été prévu au budget, il faut donc prévoir une décision modificative du budget

Investissement dépense OP extincteurs : OP 275 Compte 2156 :	+ 1 303.00 €
OP Défense incendie : OP 286 Compte 2156 :	- 1 303.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE cette décision modificative du budget

AUTORISE Madame le Maire à passer les écritures correspondantes

Décisions du Maire

Devis signé avec la clinique vétérinaire pour la stérilisation des chats errants de 328.58 € TTC (concerne tarifs castration, ovariectomie, hystérectomie et puce électronique).

. Devis signé pour la révision avec examen conjoint de l'extension de la carrière de Roissiat avec l'urbaniste Mme Dally-Martin pour 3 623,40 € TTC

. Devis signé avec l'ent. Desautel pour le remplacement de 8 extincteurs de plus de 10 ans pour 1 104.74 € TTC

. Devis signé avec l'ent. Desautel pour le remplacement d'1 extincteur de plus de 10 ans pour 198.14 € TTC

. Devis signé avec l'ent. Colas pour le constat d'huissier avant travaux rue du tram pour 480.00 € TTC

. Devis signé avec le Cabinet Chanel-Grand pour un levé topo de l'aire de jeux et du carrefour de l'entrée de Roissiat pour 700,80€ TTC

. Convention signée avec la Fédération des chasseurs au titre de la protection de l'environnement pour la reconquête de la biodiversité et renforcement de la trame verte et bleue ; il s'agit du projet AGRIBIODIV et la plantation de 135 plants pour une haie chemin du chêne ; le reste à charge est de 20% soit 53 €

. Devis maintenance hotte salle des fêtes avec Dombes Saône Nettoyage pour 732.96 € TTC

. Devis signalisation complémentaire chez Signaux Girod pour 440.58 € TTC

. Destruction d'un nid de frelons asiatiques par Stéphane Louis : 198 € TTC

Compte-rendu des commissions et syndicats :

Commission Bâtiment : La commission sécurité du SDIS est venue contrôler la salle des fêtes, et nous a fait 2 remarques :

. Manque de contrat de maintenance pour la cuisinière à gaz. L'entreprise pouvant intervenir nous demande d'installer une ligne de vie pour pouvoir accéder à la tourelle sur le toit. Une consultation est lancée auprès d'un charpentier.

. Les 3 locaux de stockage dans les loges ne sont pas isolés. Il faut régulariser par des parois coupe-feu 1h et les portes coupe-feu ½ h. il convient de trouver une solution avec un cabinet d'expertise et de lancer une consultation pour les travaux.

Commission Voirie : Chemin de Veillant : concernant les demandes de subventions, la règle de la DETR est que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire.

Le Conseil Municipal maintient la sollicitation pour l'attribution de la DETR pour le financement de ces travaux.

Commission sécurité routière : Les derniers panneaux ont été commandés. Nous avons reçu un signalement de la part d'Activ'Route pour non-conformité du plateau surélevé à l'entrée Est de Roissiat. Nous préparons une réponse commune avec le Département.

Commission développement durable et cadre de vie :

- Fermeture du stockage de déchets verts du 15 novembre au 1^{er} mars.
- Présentation du projet de valorisation du lavoir de la Vipérille par Bernard Pierrot.



- Mme le Maire informe que dans le cadre de ce projet, nous avons fait la demande d'achat de la parcelle de bois ZE62 de 4880 m² au-dessus du lavoir. Cette parcelle appartient à l'indivision Romand qui est favorable à la vente.

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Mme le Maire à négocier une proposition d'acquisition de la parcelle ZE62

DIT qu'un notaire sera missionné pour établir l'acte d'acquisition de cette parcelle

AUTORISE Madame le Maire à signer cet acte

AUTORISE Madame le Maire à effectuer cet acte et à passer les écritures comptables nécessaires au règlement de cet achat, ainsi que pour la gestion des immobilisations.

Commission Culture et Communication :

- Avancement du bulletin municipal : en cours, distribution prévue le 21.12
- Réunion le 13.11 pour le calendrier des manifestations 2025 et la reconduite ou non de la matinée des associations

Commission Bibliothèque :

- 23.11 Projection d'un film dans le cadre du mois du doc avec la réalisatrice arménienne
- 07.12 Contes pour les petits
- 13.12 Soirée contes à 19h00

Conseil d'école : Rachel Guyon participera à la réunion le 12 novembre à l'école du moulin.

CCCAS : 16 colis seront distribués aux aînés en fin d'années

Syndicats :

Syndicat de rivière - EPAGE Seille et Affluents : Prochaine réunion jeudi 12 décembre à Courmangoux.

Syndicat d'électricité et de e-communication - SIEA : AG le 29.11

Informations et questions diverses

- Le sapin de l'église dépérit car il a été touché par une maladie qui affecte les conifères, le bostryche. La scierie Poncin nous a signalé que le bois n'a aucune valeur commerciale. Nous avons donc fait appel à un arboriste grimpeur pour procéder à son abattage.
- Dégradation dans les toilettes publiques de la mairie et du plan d'eau (fermeture pour l'hiver).

Fin de la réunion à 21h25.

La prochaine réunion est fixée au **vendredi 6 décembre 2024 à 19h** salle commune de la mairie de Courmangoux.

La suivante aura lieu le 31 janvier 2025.

Rappel des délibérations prises le 08 novembre 2024 :

DELIB 2411 0839 Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes
(CRC AURA) sur les comptes de GBA

DELIB 2411 0840 Achat de 2 parcelles au Mont Myon

DELIB 2411 0841 Voie douce

DELIB 2411 0842 Aire de jeux à Roissiat

DELIB 2411 0843 Décision modificative n°1 du budget principal voirie 2024

DELIB 2411 0844 Décision modificative n°2 du budget principal extincteurs 2024

Madame le Maire, MORNAY Mireille		Le secrétaire, Sébastien CHORRIER-COLLET	
-------------------------------------	--	---	--